

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 26 avril 1865

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (466r, 467r, 468v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 26 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43257>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin rappelle à Favre sa lettre du 19 avril et l'informe que sa femme « a opté pour la communauté » le 24 avril et que le même jour, elle a demandé que des scellés soient apposés dans l'usine sur les papiers, l'argent, les marchandises, les modèles, les matières premières, etc., demande à laquelle Godin s'est opposé par un référé. Il explique à Favre que le référé a eu pour conséquence de porter à l'audience de mai la question de savoir si la séparation remonte au jour de la demande ou au jour de l'arrêt du tribunal. Godin demande à Favre son avis. Il interrompt le cours de sa lettre pour annoncer qu'il reçoit une lettre de Lecoq de Boisbaudran [lui proposant ses services dans l'affaire de la liquidation]. Il demande à Favre de le presser de venir à Guise. Sur une lettre de Delpech relative à la nomination du notaire liquidateur. Godin signale que maître Dauphin le représentera à l'audience du 3 mai et qu'il n'a pas de raison de s'opposer à la nomination du notaire désigné par Esther Lemaire, qui est le meilleur de Guise.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023
